

Lausanne, le 14 mai 2019

Réponse à la consultation sur le projet de Concept 360 et le règlement d'application de la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS)

Le SSP remercie le DFJC de lui avoir permis de participer à la consultation sur le Concept 360 et l'avant-projet de RLPS. Au vu de la complexité du sujet et du délai, nous ne sommes pas en mesure de fournir une réponse détaillée. Cependant, nous nous déterminons sur quelques éléments qui nous semblent particulièrement importants.

Tout d'abord, notre syndicat demande que le texte soit entièrement revu de manière à intégrer des formulations plus inclusives, par exemple en adoptant une écriture épicienne. Les femmes et les filles (élèves) sont trop souvent invisibles dans les textes du DFJC, à commencer par ceux produits par son administration. Nous vous demandons donc d'appliquer au minimum les directives du Conseil d'État quant à la rédaction des documents de l'État de Vaud (www.vd.ch/redaction-epicene).

Introduction

Depuis plusieurs années, les classes de l'école vaudoise ont vu leur réalité évoluer et les conditions de travail se dégrader. Les retours du terrain sont unanimes : il est devenu très difficile d'enseigner. Les causes sont différentes selon les secteurs. Dans le primaire, les causes sont relativement diffuses, principalement provoquées par des facteurs extérieurs à l'école (changements sociétaux, augmentation de la variété culturelle et sociale, attentes parfois exagérées des parents, ...), même si les politiques scolaires ont aussi une responsabilité (école infantine obligatoire, intégration d'élèves à besoins particuliers, augmentation de la charge administrative et complexification des procédures,...). Dans le secondaire I, ces facteurs sont aussi évidemment présents, mais l'aggravation de la situation est directement à mettre en lien avec la mise en œuvre de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et de sa voie générale. Les autres professionnel-le-s sont elles-eux aussi sous pression, notamment en raison des ratios d'encadrement qui se dégradent en parallèle à l'augmentation du nombre d'élèves. Globalement, **notre syndicat constate les dégâts occasionnés par des moyens insuffisants par rapport aux besoins**. C'est le résultat d'un pilotage par les moyens et non par les besoins. C'est une logique que le SSP rejette avec vigueur car elle aboutit à détériorer les conditions de travail du personnel et d'apprentissage des élèves.

Le SSP rappelle aussi qu'il soutient le projet d'une école qui propose une meilleure intégration des élèves à besoins particuliers, mais que cette intégration ne doit pas devenir un dogme. Par ailleurs, en tant que Syndicat des Services Publics, le SSP est non seulement préoccupé par les conditions de travail des employé-e-s de l'État de Vaud et des institutions subventionnées, mais également par les prestations aux usager-ère-s des services publics, dans le cas présent les enfants et leurs parents.

De manière générale, le SSP relève deux éléments positifs par rapport à la première version d'avant-projet de Règlement d'application de la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) : D'une part, la densité réglementaire a été fortement réduite et, d'autre part, la logique générale de formaliser dans un concept cantonal les prestations et les modalités de fonctionnements dans des concepts d'établissement nous semble plus efficace et plus proche de la réalité vécue sur le terrain. Comme il avait déjà eu l'occasion de le signaler en 2018, le SSP salue l'exercice de procéder à un état des lieux des besoins dans le domaine de l'école obligatoire, au-delà des rivalités et des prérogatives de chaque service, et la perspective de **partir des besoins des élèves et des enseignant-e-s**. Finalement, il relève avec satisfaction que plusieurs de ses demandes figurant notamment dans son rapport « Cycles primaires : neuf mesures pour apporter une réponse à la dégradation des conditions de travail », paru en octobre 2017, sont reprises complètement ou partiellement dans les propositions. **Il continuera cependant à œuvrer pour que d'autres de ses demandes, qui n'ont pour l'heure pas été prises en compte, soient, elles aussi intégrées** dans ce processus ou par d'autres biais. Il procédera de même afin de répondre aux importantes difficultés de fonctionnement de la voie générale au secondaire I.

Enfin, si le secondaire II n'est, pour l'instant, pas concerné par le concept 360°, le SSP estime nécessaire que le DFJC lance rapidement **un processus similaire pour le postobligatoire**. Processus qui devra impliquer les actrices et acteurs concerné-e-s, et donc les syndicats. De nombreuses situations d'élèves nécessitent également des soutiens spécifiques et ceci urgemment pour certain-e-s.

Financement

Le SSP constate que les professionnel-le-s seront beaucoup sollicité-e-s, chaque situation prévoyant plusieurs rencontres et des procédures formelles relativement compliquées. Les dotations n'étant pas connues, il réserve sa position sur ce point. La même remarque peut d'ailleurs s'appliquer à de nombreux autres points. **Les moyens mis à disposition de cette réforme sont évidemment centraux pour sa réussite**. Le SSP rappelle à ce propos que le système scolaire se trouve sous tension, tant au niveau des enjeux sociaux et éducatifs que budgétaires. **Le canton de Vaud reste d'ailleurs parmi ceux qui dépensent le moins pour la formation obligatoire et postobligatoire**. Or, une telle réforme part de l'existant, un existant marqué par ces tensions, par des services péda-go-thérapeutiques largement sous-dotés ce qui engendre des listes d'attente importantes et des limitations dans les mesures et de nombreuses mauvaises expériences dues à des intégrations mal préparées et des aides segmentées et bâclées. C'est ainsi dans le cadre d'une situation dégradée que ces changements sont prévus d'être appliqués. Il apparaît donc indispensable qu'une augmentation conséquente des moyens dévolus au système de formation soit décidée. Dans le cas contraire, ce n'est pas seulement le Concept 360 qui se révélera inopérant, mais tout le système qui dysfonctionnera.

Notre syndicat craint tout particulièrement que le Concept n'aboutisse qu'à une gestion de la pénurie des moyens et que l'autonomie donnée aux établissements ne soit qu'une chimère. En effet, et malgré nos demandes réitérées, le DFJC ne nous a donné aucune assurance quant au financement des mesures présentées.

Par ailleurs, le Concept cantonal semble prévoir une distribution des moyens selon une enveloppe identique entre établissements. Le SSP défend l'idée qu'**une attribution des moyens sur la base des besoins est la seule méthode permettant d'améliorer un peu l'équité du système**. Dès lors, nous insistons sur la nécessité de maintenir des dotations spécifiques à cette fin. De plus, nous insistons sur la nécessité de prévoir des taux spécifiques d'encadrement dans les Conseils de direction pour permettre un bon suivi.

Processus d'élaboration du concept

L'élaboration du Concept d'établissement doit intégrer largement les personnes concernées. Pour rendre cela possible, le DFJC doit **attribuer des moyens spécifiques pour décharger les différents professionnel-le-s** qui s'en chargeront, et pas seulement les conseils de direction, ainsi qu'autoriser les conférences des professionnel-le-s sur temps scolaire. Il nous apparaît inadmissible de considérer que les personnes qui seront chargés de cette mission le feraient dans le cadre de leur pensum normal, et donc subiraient une surcharge importante ou se verraient contraints de réduire les prestations directes.

Ensuite, le SSP demande à ce que le Concept soit soumis pour approbation aux professionnel-le-s, notamment dans le sens de l'article 49 de la LEO. **Cette compétence doit être attribuée à la Conférence des professionnel-le-s actif-ve-s au sein de l'établissement.** Dès lors, il s'agit de modifier l'alinéa 2 de l'article 8.

De plus, le SSP demande que le processus d'élaboration du Concept ne se déroule pas sur une période pendant laquelle les situations seraient figées. En effet, les besoins ne disparaissent pas par miracle. Dès lors, **de manière transitoire, les prestations définies doivent pouvoir être attribuées même en l'absence d'un Concept d'établissement validé** afin de répondre aux demandes de mesures avant la validation dudit concept.

Finalement, le Concept est présenté comme évolutif. Quelles sont donc les modalités prévues pour que les organisations professionnelles et syndicales soient consultées à chaque nouvelle version ? Une commission cantonale du Concept 360 pourrait être créée. Elle devrait être obligatoirement saisie sur toute modification et aurait la compétence de déclencher une consultation.

Conditions de travail

Le Concept 360 prévoit de nombreuses missions nouvelles ou plus complexes qui risquent de faire perdre les gains liés à la simplification des procédures. Il nous est impossible d'estimer **l'impact sur le cahier des charges des différent-e-s professionnel-le-s** et la prise en compte dans le calcul du temps de travail, respectivement du salaire. Dès lors, nous émettons une réserve majeure sur l'entier de cette réforme. Le cas échéant, des négociations seront nécessaires.

Organisation du service réunissant la DGEO et le SESAF

Le SSP a accueilli avec satisfaction la décision du DFJC de réunir les deux services en charge de la scolarité obligatoire (DGEO et SESAF). Il espère que cette nouvelle structure limitera les conflits entre administrations et la déresponsabilisation qui en résulte. Si cette réunification est positive en ce qui concerne l'enseignement, elle pose **des problèmes dans le domaine de la santé et des prestations pédago-thérapeutiques.** En raison des particularités de ces professions, elles ne peuvent pas être intégrées dans une même chaîne hiérarchique que l'enseignement. Dès lors, et afin de respecter ces particularités, le SSP demande que les professionnel-le-s en lien avec la santé et les PPLS soient organisé-e-s dans un nouvel office qui serait intégré au Service de la protection de la jeunesse (SPJ).

Coordination avec les communes

Plusieurs prestations décrites dans le Concept ont un impact sur les communes, en particulier lorsqu'elles financent l'entier de celles-ci. Afin d'éviter des inégalités de traitement entre régions du canton, quelles sont les garanties réglementaires ?

Par ailleurs, l'intervention d'un-e travailleur-euse social-e en milieu scolaire (TSS) implique des missions variées, y compris une présence pendant les récréations (surveillance) ; comment gérer concrètement ces interactions si ces personnes dépendent des communes ? Le SSP estime que **les TSS doivent relever de la dotation normale d'un établissement et être rémunéré-e-s par le canton**. Ceci n'exclut pas des interactions fortes avec d'autres travailleur-euse-s sociaux-ales dépendant des communes.

Pédagogie universelle

Fondamentalement, notre syndicat apprécie la mise en avant des mesures de pédagogie universelle. En effet, une bonne partie des difficultés rencontrées par les élèves peuvent trouver une réponse par une approche universelle de la pédagogie, c'est-à-dire une attitude orientée sur les différentes difficultés des élèves et les outils permettant d'y répondre. Il s'agit ainsi d'éviter une dérive aboutissant à une école dont les classes seraient constituées d'une somme de situations particulières. Dès lors, nous estimons qu'**un accent important donné aux différentes dimensions d'une pédagogie universelle est en mesure de mettre un coup d'arrêt à l'inflation du nombre de programmes aménagés ou personnalisés**. Le document gagnerait à mettre en avant la dimension extraordinaire de ces dispositifs, non pas pour restreindre la réponse aux difficultés concrètes de certains-e-s élèves, mais pour souligner le fait que la réponse adéquate devrait d'abord résider dans une mesure qui pourrait concerner toutes et tous les élèves.

Dépistage précoce

La particularité des deux premières années de l'école consiste essentiellement en un dépistage précoce des différentes difficultés des élèves. Les enseignant-e-s ne peuvent en effet pas s'appuyer sur les observations et démarches de celles et ceux qui les ont précédé-e-s. Avant de faire des demandes de bilan, il s'agit donc de pouvoir identifier les difficultés. Ce problème est évidemment exacerbé par l'augmentation importante des élèves à besoins particuliers scolarisé-e-s dans des classes ordinaires, élèves dont les besoins particuliers n'ont pas encore été identifiés. De plus, l'attente de la mise en place des mesures demandées est fréquemment beaucoup trop longue pour l'élève concerné-e et les enseignant-e-s. S'ajoutent à ces questions d'autres défis de type socio-éducatifs qui sont particulièrement forts aussi dans ce secteur. Dans ce cadre, **des moyens importants doivent être alloués dans ces classes au tout début de l'année scolaire**.

Le SSP demande donc qu'un dispositif particulier visant à soutenir le travail de dépistage précoce, soit mis en place dans tous les établissements. Ce dispositif doit être identifiable et comprendre des personnes ressources variées (logopédistes, psychomotricien-ne-s, enseignant-e-s spécialisé-e-s, éducateur-trice-s spécialisé-e-s, psychologues, doyen-ne-s...). **En collaboration avec les titulaires des classes, des moments d'observation croisée doivent être prévus, de même qu'un appui dans les démarches administratives et la mise en place de dispositifs pédagogiques adaptés**. Par la suite, et dans tous les degrés, le leadership dans le suivi et l'administration des mesures ne doit pas toujours être donné à la titulaire ou au titulaire de la maîtrise de classe. Ainsi, il pourrait être judicieux que ce soit un renfort pédagogique qui fasse ce travail plus souvent, déchargeant ainsi sa-son collègue.

Les dispositifs de « prestations collaboratives » prévus dans le Concept 360 peuvent répondre à une partie de cette demande pour autant que les professionnel-le-s concerné-e-s se voient dégager du temps spécifiquement dédié dans leur cahier des charges. Afin de garder une certaine souplesse, **il faut renoncer à informer systématiquement les parents si un deuxième regard est demandé**. Le cas échéant, ils seront informés et impliqués lors de la formalisation d'une demande de prestation. De même, il doit être possible d'aborder un-e autre professionnel-le au sujet d'un-e élève sans l'anonymisation prescrite par le Concept.

Mesures ordinaires et renforcées

Le SSP maintient l'idée d'une décision formelle par le conseil de direction et non pas par un doyen. Dès lors, l'alinéa 2 de l'article 5 doit être supprimé.

Le service doit clarifier une fois pour toute, y compris dans le règlement la pertinence de pouvoir réaliser des mesures ordinaires et renforcées dans le cycle 1, et non seulement des prestations d'assistance à l'intégration.

Suivi des dossiers et transitions entre cycles

De manière générale, un important travail est engagé autour des élèves nécessitant un accompagnement renforcé. Ce travail est inégalement documenté dans les dossiers, faute de procédure clairement définie. Résultat : les recommandations et les mesures anticipées par la-le titulaire de la maîtrise de classe pour l'année suivante ne sont régulièrement pas mises en œuvre, ni même simplement transmises au nouveau/à la nouvelle maître-esse de classe. Il arrive régulièrement que les dossiers, incomplets, suivent plusieurs mois après la rentrée et qu'il soit impossible de savoir qui sont les professionnel-le-s qui assurent un suivi pour un élève. Il n'existe aucune procédure claire sur la manière d'avertir l'équipe suivante qu'une mesure doit être mise sur pied. Il y a là un important gaspillage d'énergie et une complication inutile de la mission du maître-esse de classe et des doyen-ne-s en charge du suivi des élèves. Le SSP demande donc que **le DJFC formalise, dans le cadre des procédures informatisées de fin d'année, l'inscription des mesures prévues pour l'année suivante. Ces données doivent être accessibles facilement pour les titulaires de maîtrise, y compris après un changement d'établissement.** De plus, un dossier informatisé doit être établi par le DFJC qui permette d'intégrer des indications directement par l'enseignant-e et de recenser les professionnel-le-s concerné-e-s par un-e élève, y compris lorsqu'elles-ils ne relèvent pas d'un service de l'état. Ce dossier informatisé, sous la responsabilité des doyen-ne-s, suit l'élève tout au long de sa scolarité.

Socio-éducatif

Le SSP est fortement attaché à une école qui ne laisse ni des élèves sur le bord du chemin ni des enseignant-e-s démuni-e-s. **Or les élèves en rupture mettent en péril leur propre cursus scolaire et influent souvent négativement sur le travail d'apprentissage de la classe.** Dans de tels cas, les enseignant-e-s se retrouvent bien trop souvent peu ou pas soutenu-e-s pour gérer des situations complexes qui viennent ainsi s'ajouter à leurs tâches pédagogiques « classiques ». Il est temps que de véritables projets socio-éducatifs qui répondent aux besoins des enseignant-e-s puissent exister : il en va de la qualité du travail en classe, mais aussi de la santé des enseignant-e-s. Il s'agit notamment de développer des prestations qui ne nécessitent pas forcément un signalement formel au SPJ.

Dès lors, les différents axes proposés dans le Concept 360 sont une avancée qui répond à notre demande. Toutefois, c'est dans ce domaine que la nécessité de financement supplémentaire se fait le plus cruellement sentir et nous fait craindre que cette avancée ne reste qu'une intention dans un document... Déjà aujourd'hui, des moyens issus de l'enveloppe pédagogique des établissements ou destinés à des renforts spécialisés sont « détournés » pour mettre sur pied des dispositifs à visée socio-éducative. Cette situation n'est pas admissible. **Pour la pallier, nous estimons qu'un financement additionnel d'au minimum deux ETP supplémentaires par établissement en moyenne est nécessaire.**

Par ailleurs, le principe du rattachement à une institution et à un lieu de travail dans un établissement ne nous semble pas complètement convaincant. Ce point devrait pouvoir faire l'objet d'une évaluation sérieuse entre l'intérêt d'un axe « éducation sociale » fort et l'efficacité

renforcée d'un établissement intégrant l'entier des professionnel-le-s travaillant en son sein. Ce choix semble être en contradiction avec la dynamique résultant de la réunion du SESAF et de la DGEO, même si le SSP admet l'intérêt, dans un premier temps du moins, de construire une identité professionnelle qui ne soit pas seulement scolaire. Par ailleurs, la limitation aux « situations de crise » nous semble contradictoire avec la nécessité d'avoir une approche préventive.

Finalement, le SSP est d'avis que les mesures socio-éducatives doivent être portées par des équipes pluridisciplinaires. Dans ce cadre, si l'éducateur-trice sociale-e est appelé-e à jouer un rôle important, cela nécessitera une formation spécifique au contexte scolaire. De plus, il doit être possible d'imaginer une formation spécifique pour des enseignant-e-s souhaitant se destiner à intégrer de tels dispositifs.

MATAS

La définition des MATAS comme prestation standardisée semble contradictoire avec la volonté de donner une certaine latitude aux établissements. Par ailleurs, le SSP regrette que le bilan du fonctionnement des MATAS ne soit pas connu. Très difficile, dans ces conditions de se prononcer. Néanmoins nous relevons que l'expérience a montré que les MATAS souffrent de plusieurs défauts : mauvaise couverture du canton, difficulté à constituer une réponse préventive en étant externe à l'établissement, manque de perméabilité avec les dispositifs internes des établissements... C'est pourquoi le SSP demande que **le Concept cantonal prévoie un accueil éducatif en milieu ouvert à temps plein et à temps partiel, en laissant la liberté aux établissements de les organiser selon leur réalité.** Les MATAS existants intégreraient ces dispositifs dans leur établissement de rattachement puisqu'il ne s'agit en aucun cas de se priver des compétences développées par les équipes y travaillant.

Mesures pédago-thérapeutiques

Le SSP relève que les dispositions formalisant les mesures pédago-thérapeutiques ne prévoient pas une prise en compte suffisante de la position des parents et de l'enfant dans le choix du thérapeute. Or de nombreuses études montrent que **la qualité de la relation thérapeutique est déterminante dans la réussite d'un suivi.** D'autant plus que, dans certaines situations, les besoins spécifiques d'enfants porteuses-eurs de certains diagnostics tels que la trisomie 21, les troubles du spectre autistique ou la surdité, nécessitent d'avoir accès à une plus large palette de professionnel-le-s puisque la prise en charge de chacune de ces pathologies nécessite une formation complémentaire spécifique.

Le SSP relève que les ratios d'encadrement en personnel pédago-thérapeutique n'ont fait que diminuer ces dernières années puisqu'il n'existe pas de mécanisme budgétaire qui permettrait de suivre la démographie scolaire. Par ailleurs, les nouvelles prestations à charge (prestations indirectes, collaboratives,...) doivent être rendues possibles par une augmentation supplémentaire de l'encadrement et non pas par une diminution des prestations directes et donc par une détérioration du suivi. Nous revendiquons donc **une augmentation des postes dans les services PPL en milieu scolaire.**

Le développement de mesures collectives peut s'avérer judicieux dans certaines situations, notamment lors d'une prise en charge plusieurs fois par semaine. Mais le SSP a l'impression que cette possibilité est perçue par le département comme une opportunité de réaliser des économies. Dès lors, **lorsque cette possibilité de mesures collectives est fondée, elle doit permettre d'augmenter le nombre d'enfants suivis.**

Les critères de priorisation (art. 27) reviennent à considérer que seuls les cas lourds seront pris en charge alors qu'on sait qu'une prise en charge précoce permet d'éviter des mesures plus lourdes ultérieurement. Le SSP demande à ce que **les mesures soient attribuées selon une logique des besoins et non pas selon une priorisation des cas basée sur les moyens à disposition.**

De plus, le SSP souhaite que les transports pour traitement ou bilan dans les services PPLS soient aussi pris en charge pour les enfants qui ne rencontrent aucune difficulté de mobilité. Aujourd'hui, cette situation est en effet un obstacle important pour certaines familles.

Assistant-e-s à l'intégration

Le SSP attend du DFJC qu'il veuille à ce que ne soient engagées que des personnes correspondant au profil de formation d'assistant-e à l'intégration. Dans cette perspective, il s'agit de développer la filière de formation de CFC assistant-e socio-éducatif-ve (ASE) dans le cadre scolaire et de rémunérer à 100% les formations spécifiques offertes par la HEP (aujourd'hui 50%).

Par ailleurs, si le SSP salue l'attribution des assistant-e-s à l'intégration aux classes de 1P en début d'année, il redoute une amplification de leur substitution aux enseignant-e-s spécialisé-e-s. En effet, les qualifications et les cahiers des charges sont clairement différents. Dès lors, les directions ne doivent **pas céder à la facilité en recourant à des assistant-e-s à l'intégration lorsqu'on est en présence d'un enjeu de pédagogie spécialisée.** Concernant les missions dévolues aux mesures auxiliaires, une clarification semble nécessaire en enlevant le « comprendre » de la lettre d) de l'article 28. En effet, dans une compréhension étendue, les enjeux de compréhension relèvent de l'enseignement spécialisé.

Finalement, notre syndicat revendique que **tout soit mis en œuvre afin de permettre un engagement à des taux d'emploi suffisants.** La situation actuelle (impossibilité pratique de dépasser un 50%) est particulièrement problématique. Des combinaisons avec d'autres missions (accueil parascolaire, surveillance avant/après les cours,...) devraient permettre d'offrir des emplois suffisamment attractifs pour attirer les personnes formées.

Postobligatoire

L'annonce de la rédaction d'un Concept 360 propre au postobligatoire est une démarche que le SSP accueille avec satisfaction tant la situation dans le postobligatoire, bien que différente, justifie la mise en place de prestations visant à un meilleur soutien aux apprentissages. Nous notons notamment **les difficultés importantes et la précarisation de nombreux jeunes dans la formation professionnelle, mais aussi dans les classes gymnasiales.** Il nous semble nécessaire de prévoir aussi des dotations spécifiques pour des prestations de soutien, en particulier un renforcement des services de santé, un encadrement psychologique et social et un véritable dispositif pour les élèves issus de la migration ainsi qu'un-e doyen-ne référent-e. Ces dotations supplémentaires ne peuvent pas attendre les années que prendront une telle démarche. Il y a en effet urgence à apporter un soutien adapté à de nombreux élèves fragilisé-e-s sans quoi l'on risque de péjorer la situation de ces élèves ainsi que les conditions de travail des enseignant-e-s, ceci dans un contexte d'effectifs de classe trop élevés.

Dans l'immédiat, le RLPS devrait aussi contenir quelques éléments précis, quant à l'accès à certaines prestations. Les questions de sa mise en œuvre dans les établissements de l'enseignement postobligatoire restent floues. Bien que ces mesures concernent moins d'élèves, il n'en demeure pas moins qu'il est important qu'elles puissent être concrètement mises en place de façon efficace partout où les élèves en ont besoin.

Soutien administratif aux parents

L'article 18 de l'avant-projet de RLPS ainsi rédigé ne correspond pas à la LPS qui prévoit que « Si nécessaire, les professionnels ou le réseau intervenant auprès de l'enfant en âge préscolaire ou de l'élève conseillent et apportent leur soutien dans les démarches administratives. »

Institutions

Le SSP relève qu'il est nécessaire de créer de nouvelles places dans les institutions de pédagogie spécialisée et dans la politique éducative cantonale, de manière à maintenir la couverture actuelle au vu de la forte croissance de la population. Par ailleurs, il s'inquiète des retours qui montrent une diminution de la dimension « formation » dans plusieurs institutions au profit des autres dimensions.

Autres domaines

Le SSP souhaite que des possibilités de faire appel à des professionnel-le-s non mentionné-e-s dans le Concept soient possibles. Selon les circonstances en effet, **des prestations en ergothérapie ou en art-thérapie peuvent s'avérer très efficaces**. Or les dispositions actuelles et futures posent des problèmes de reconnaissances des qualifications, de formation et de remboursement des frais de déplacements à l'école ou d'intervention lorsqu'elle s'adresse à la classe ou à un groupe d'enfants en difficulté.

Coaching, intervision et supervision

Le SSP réitère ici ses vives réserves face au coaching des enseignant-e-s, qui semble plutôt correspondre à un cache misère lorsque les ressources pour des prestations directes aux élèves manquent. **Notre syndicat n'admet pas l'idée que l'une des solutions privilégiées pour répondre aux problèmes réside dans un travail sur les ressources propres de chaque professionnel-le**. Par ailleurs, les dispositifs mis en place actuellement posent de graves questions éthiques que nous souhaitons voir résolues avant toute fuite en avant. Le signal envoyé est très critiquable car il laisse entendre que la question est individuelle, induisant ainsi une déresponsabilisation de l'employeur.

Quant aux dispositifs d'intervision et de supervision, le SSP constate qu'ils peuvent répondre à des besoins de professionnel-le-s. Il n'en demeure pas moins que **ces dispositifs n'ont aucun rapport avec les objectifs visés par le Concept 360**. C'est pourquoi nous demandons que leur développement soit réalisé indépendamment du Concept.

Conclusion

Le SSP considère que les très nombreux éléments mentionnés ci-dessus nécessitent des clarifications. C'est pourquoi, notre syndicat estime qu'il n'est, dans tous les cas, matériellement pas imaginable de prévoir une mise en œuvre du Concept à la rentrée d'août 2019.